

---

## LE PLAN PEP'S

# Numériser pour préserver et valoriser les patrimoines culturels

---

Jean-Louis BLANCHART

Directeur de la délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels, Administration générale de la culture du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles

▪ Le plan PEP's est le plan de numérisation des patrimoines culturels adopté par la Fédération Wallonie-Bruxelles en 2007. Il a pour objectif de numériser les patrimoines culturels afin d'en assurer leur préservation à long terme et leur valorisation via un accès en ligne par le biais du portail numeriques.be. Ce plan est mis en œuvre et géré par la délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels, qui est un service de l'Administration générale de la culture du Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

▪ Het plan PEP's is het digitaliseringsplan voor de culturele erfgoeden aangenomen door de Federatie Wallonië-Brussel in 2007. Het heeft als objectief het digitaliseren van de culturele erfgoeden om hun preservering op lange termijn te verzekeren en hun valorisatie via een online toegang via het digitaal portaal numeriques.be. Dit plan wordt geïmplementeerd en beheerd door de delegatie générale à la numérisation des patrimoines culturels, dat een dienst is van de Administration générale de la culture van het Ministerie van de Federatie Wallonië-Brussel.

## Le plan PEP's et la délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels

Le plan PEP's (pour **Pr**éservation et **Exp**loitation des **Patrimoines**) a été adopté par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FW-B) en octobre 2007. Ce plan est en quelque sorte l'acte fondateur de la politique menée par la FW-B en matière de numérisation de son patrimoine culturel, ainsi que de préservation et de valorisation des objets numérisés. Il a l'ambition de regrouper l'ensemble des institutions de la FW-B, généralement de petite taille, et dont les moyens pour numériser et gérer la préservation du patrimoine et des collections parfois très éparpillées ne sont pas toujours suffisants. L'idée d'une mutualisation et d'une organisation de standards communs (standards que l'on retrouve d'ailleurs dans d'autres pays) s'est dès lors imposée afin de préserver cette richesse.

Le plan PEP's est ainsi un plan de **numérisation** des collections et fonds culturels et patrimoniaux conservés dans les musées, les centres d'archives, les bibliothèques, les institutions audiovisuelles, ... Il a pour double objectif :

- la préservation des patrimoines culturels en veillant à la sauvegarde et à la pérennité des collections afin de continuer à avoir accès à moyen et court terme aux patrimoines numérisés ;
- la valorisation des patrimoines culturels en assurant un accès interopérable via un portail pour les services et institutions de la Communauté française, le grand public, les réseaux d'enseignement et les chercheurs.

La délégation générale à la numérisation des patrimoines culturels, créée en 2008 dans la foulée de ce plan, est en charge de sa mise en œuvre. La délégation est en outre assistée par un comité composé d'experts provenant de secteurs divers (universités, SACD, Bibliothèque royale de Belgique, opérateur de numérisation), qui a pour tâche de l'aider dans l'évaluation des demandes de numérisation introduites par les institutions et des offres déposées par les opérateurs de numérisation.

La délégation générale assure plusieurs missions, dont les plus importantes sont la numérisation des patrimoines culturels, ainsi que la préservation des patrimoines numérisés et l'accès en ligne à ces mêmes patrimoines. À côté de cela, la délégation générale peut aider les institutions culturelles dans la réalisation de leurs propres projets de numérisation. À cet effet, elle publie sur son site web un guide "Normes et lignes directrices techniques et organisationnelles pour les initiatives de numérisation des patrimoines culturels soutenues par la Communauté française"<sup>1</sup>, des recommandations sur l'organisation et la structuration des métadonnées<sup>2</sup> et un document de synthèse sur la gestion des droits d'auteur et droits voisins dans l'univers numérique<sup>3</sup>.

## La numérisation des patrimoines culturels

Les campagnes de numérisation lancées par la délégation depuis 2008 peuvent être décrites par

un processus en deux étapes : (1) la préparation des œuvres et de leur description et (2) la numérisation proprement dite.

Le **travail de préparation de la numérisation**, effectué par les institutions culturelles elles-mêmes, consiste à sélectionner les œuvres à numériser en tenant compte de leur intérêt et de leur qualité culturelle, documentaire, historique ou esthétique, de leur valeur d'ensemble ou de représentativité, ou encore de leur état fragile et précieux.

La **numérisation** des collections sélectionnées et documentées par les institutions culturelles est réalisée par des sociétés spécialisées. Celles-ci se basent sur le fichier de récolement qui reprend l'identifiant unique des pièces et de leur description ainsi que leur état. La délégation générale préconise que le fichier de récolement soit aussi proche que possible des métadonnées descriptives sans lesquelles le risque est grand de ne plus retrouver les œuvres numérisées et de ne pas les exploiter. Dans le cadre du Plan PEP's, toute numérisation est demandée en deux formats, un format dit de conservation, dans une très haute résolution et dans des normes destinées à être pérennes (TIFF ou JPEG2000 par exemple) et un format de valorisation exploitable sur internet (PDF/A ou JPEG par exemple).

Un point important est que les institutions doivent absolument fournir les métadonnées associées aux objets numérisés. Ces métadonnées sont en effet indispensables pour l'identification des objets, leur recherche sur internet et la gestion de leur préservation à long terme. Dans ce contexte, la délégation offre aux institutions un support sous deux formes :

- dans le cas où les institutions n'ont pas de base de données pour la gestion des métadonnées, la délégation peut leur offrir un tableur *Excel* préformaté reprenant les champs de métadonnées indispensables pour une gestion de base, ainsi qu'un mode d'emploi d'encodage des métadonnées ;
- si les institutions ont leur propre base de données, la délégation leur demande de lui fournir une sortie de cette base de données au format XML. Ce format est en effet un format ouvert universel et pérenne. La délégation se charge ensuite de toutes les opérations de transcodage dans le schéma de métadonnées qu'elle utilise pour la mise en ligne sur son portail.

Ces campagnes de numérisation ont été lancées, soit sur base de demandes introduites par les institutions culturelles, soit à l'initiative de la FW-B elle-même. Pour donner un exemple de ce dernier cas de figure, en 2013-2014, la FW-B a souhaité mettre la priorité sur la numérisation

des biens culturels mobiliers classés en tant que trésors de la Communauté française.

Entre 2008 et 2014, un budget cumulé de près de 1,7 millions d'euros a été consacré à la numérisation de collections appartenant à 32 institutions culturelles. Ont été numérisés pour ce budget plus de 500.000 pages d'origines diverses (livres, revues, documents d'archive, ...), plus de 65.000 photos, plus de 1.400 peintures, dessins et gravures, plus de 8.000 plans et affiches, environ 250 heures de vidéo, plus de 1.000 heures de sons (musique, interviews, ...) et environ 12.000 pièces de tout genre (archéologie, sculptures, meubles, armes, ...).

## La préservation des patrimoines numérisés

Après un contrôle qualité réalisé tant par les sociétés qui numérisent que par la délégation et les institutions, les fichiers (représentations numériques des objets, et métadonnées associées) sont ensuite conservés selon les normes internationales en vigueur pour la préservation numérique à long terme, c'est-à-dire sur au moins trois supports de stockage différents entreposés en deux lieux différents : les institutions gardent au minimum une copie des fichiers sur disque dur externe, tandis que la délégation garde deux copies : une sur disque dur externe et l'autre sur cartouches LTO<sup>4</sup>.

On sait en effet que « numérique » ne veut pas dire "pérennité", et ce pour de multiples raisons (obsolescence rapide des formats, dégradation des supports de stockage, ...). Il est donc nécessaire de mettre en place des stratégies visant à assurer la préservation à long terme des fichiers numérisés ; le stockage sur cartouches LTO avec contrôle régulier de l'intégrité des fichiers fait partie de ces stratégies.

## L'accès aux patrimoines numérisés et le portail [www.numeriques.be](http://www.numeriques.be)

Montrer les collections numérisées peut d'abord se faire au sein de l'institution par des bornes, tablettes ou tables mises à disposition du public à l'accueil ou dans des salles d'exposition.

Une deuxième manière de valoriser les collections numérisées est de les découvrir via le portail d'accès aux patrimoines numérisés de la FW-B [numeriques.be](http://www.numeriques.be) <sup>5</sup>.

Ce portail, lancé en novembre 2013, a pour ambition d'être un portail fédérateur pour

l'ensemble des patrimoines culturels de la FW-B, qu'ils soient ou non déjà accessibles via des sites particuliers. Ainsi, la délégation assure la mise en ligne sur ce portail d'une large sélection des objets dont elle a fait procéder à la numérisation dans le cadre de ses campagnes. Elle peut également donner un accès à des collections déjà présentes sur d'autres sites culturels (comme par exemple le site MARCO des collections de la FW-B et de Mariemont ou le site EUSCREEN regroupant des télévisions publiques européennes et donnant accès à des extraits de reportages de la RTBF) : dans ce cas, elle veille elle-même à assurer l'interopérabilité des métadonnées de manière à ce que ces collections soient répertoriées sur le portail fédérateur.

La plus-value apportée par le portail consiste en une organisation sous la forme de **quatre portes d'entrée** aux œuvres présentées :

- l'onglet "Institutions" donne accès à la présentation succincte des institutions participantes, à leur site respectif ainsi qu'à l'ensemble des collections de l'institution présentées sur le portail ;
- l'onglet "Collections" donne accès à l'ensemble des collections numérisées représentées sur le portail. Ces collections sont également décrites. L'onglet permet à l'internaute de visualiser les œuvres, de s'informer sur l'institution ou de revenir à l'écran d'accueil ;
- un moteur de recherche donne accès aux œuvres numérisées par mots-clés ou par recherche plein texte. Cet accès est largement facilité par l'interopérabilité des métadonnées organisée en amont ainsi que l'organisation des données par Personne, Lieu, Sujet, Organisation. Les œuvres correspondant à la recherche sont présentées par des vignettes, par leur localisation et dans une ligne du temps. En cliquant sur l'œuvre souhaitée, l'internaute a accès aux métadonnées, ce qui peut mener à d'autres découvertes, et à une représentation de l'œuvre, parfois en 3D, parfois en zoom progressif à très haute résolution.
- au départ de la page d'accueil, en cliquant sur l'écran central, l'internaute a accès à des parcours de découverte, alliant les collections, l'image, le texte, le son et la vidéo selon des entrées par thèmes. Un lien permet de retourner à la description de l'œuvre dans le moteur de recherche.

La diversité des objets accessibles sur le portail est particulièrement représentative de la diversité de nos différents patrimoines culturels : livres, revues, manuscrits médiévaux, affiches politiques, affiches de théâtre, masques, marion-

nettes, objets archéologiques, photos, peintures, meubles, armes, machines, ...

Le portail présente ainsi, dans une très haute résolution, des objets particulièrement remarquables de nos patrimoines culturels. Pour donner quelques exemples, vous pourrez y trouver :

- des dessins et gravures emblématiques de Félicien Rops ("Pornokratès", "La chanson de Chérubin", "La toilette à Cythère", "L'incantation", ...). Voir la collection "Dessins et gravures" du Musée Félicien Rops<sup>6</sup> ;
- des extraits de la magnifique collection de manuscrits médiévaux détenue par le réseau des bibliothèques de l'Université de Liège<sup>7</sup> ;
- quelques machines remarquables du patrimoine industriel liégeois, détenues par la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie de Liège<sup>8</sup> ;
- les orfèvreries du Trésor d'Oignies, conservé au Musée provincial des Arts anciens du Namurois<sup>9</sup>.

Enfin, la promotion de collections numérisées et du portail est également assurée par le biais :

- d'une page Facebook<sup>10</sup> créée en avril 2014 – *Numeriques.be* – et proposant entre autres des liens entre objets et actualités, des associations d'images, ...
- d'une lettre d'information lancée en mai 2015, et proposant de courtes histoires centrées sur des objets du portail.

## Quelques projets ...

### Un accès vers Europeana

Le portail *numeriques.be* est le point de convergence des collections numérisées des institutions de la FW-B. Il sera aussi le point d'injection de ces collections sur le portail européen *Europeana*<sup>11</sup>. La délégation se chargera des opérations techniques nécessaires pour cette exposition complémentaire.

Le patrimoine culturel est d'autant plus vivant que son accessibilité est démultipliée, et *Europeana* offre à cet égard une surface d'exposition européenne.

### En route vers le web sémantique

Le web sémantique (ou web de données liées, ou encore web 3.0) est le web de demain. Son objectif est de faire en sorte que l'utilisateur puisse rechercher, partager et combiner l'information plus facilement. Il s'appuie sur un ensemble de standards et de technologies développé par le W3C visant à structurer les données et à en faci-

ter leur exploitation notamment en permettant leur interprétation par des machines.

Les institutions culturelles comme les bibliothèques et les musées produisent depuis longtemps des données structurées pour leurs catalogues. Elles sont donc par nature des acteurs potentiels du web sémantique. Des projets existent déjà dans d'autres pays (par exemple le projet Jocondelab en France). La Fédération Wallonie-Bruxelles a voulu s'inscrire dans ce mouvement en développant un prototype de version "sémantique" du portail *numeriques.be*. La délégation espère rendre public ce site prototype dans le courant 2015.

## En guise de conclusion

La numérisation des patrimoines culturels offre des opportunités sans pareil pour leur exploitation et leur valorisation. Des chercheurs peuvent ainsi étudier des objets auxquels l'accès leur était interdit auparavant simplement pour des raisons de préservation physique (pensons ainsi à la numérisation des manuscrits de Qumrân) ; le public peut admirer des œuvres exposées dans des musées situés à l'autre bout du monde, ... De nouveaux modes de consommation émergent aussi, que ce soit à la maison devant son PC ou avec des tablettes ou des smartphones lors de visites dans des institutions culturelles.

Dès lors, à quoi ressemblera demain l'accès à la culture numérique ? Rappelons-nous à ce sujet ce que le physicien danois Niels Bohr disait en forme de boutade : "*La prévision est un art bien difficile, surtout quand elle concerne l'avenir*", et gageons que les nouveaux usages seront vraisemblablement ceux auxquels nous n'aurions jamais pensé aujourd'hui.

**Jean-Louis Blanchart**

Ministère de la Fédération Wallonie-Bruxelles  
Boulevard Léopold II 44  
1080 Bruxelles  
jean-louis.blanchart@cfwb.be

Juin 2015

## Notes

- 1 Portail *numeriques.be* [en ligne]. <<http://www.peps.cfwb.be/index.php?id=3360>> (consulté le 24 juin 2015).
- 2 Portail *numeriques.be* [en ligne]. <<http://www.peps.cfwb.be/index.php?id=3705>> (consulté le 24 juin 2015).
- 3 Portail *numeriques.be* [en ligne]. <<http://www.peps.cfwb.be/index.php?id=9439>> (consulté le 24 juin 2015).
- 4 LTO (Linear Tape Open) est une technologie de stockage sur bande magnétique au format ouvert. Une cartouche LTO6 a une capacité native de 2,5 To, et une durée de vie estimée de 30 ans.
- 5 Portail *numeriques.be* [en ligne]. <<http://www.numeriques.be>> (consulté le 24 juin 2015).
- 6 Portail *numeriques.be Images et histoires des patrimoines numérisés* [en ligne]. <[http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no\\_cache=1&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[view\]=collection\\_detail&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[id\]=peps%3AMAR-ROPS-PEINT](http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no_cache=1&tx_portailnumeriques_pi1[view]=collection_detail&tx_portailnumeriques_pi1[id]=peps%3AMAR-ROPS-PEINT)> (consulté le 24 juin 2015).
- 7 Portail *numeriques.be Images et histoires des patrimoines numérisés* [en ligne]. <[http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no\\_cache=1&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[view\]=collection\\_detail&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[id\]=peps%3AELB-ULG-BGPHL](http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no_cache=1&tx_portailnumeriques_pi1[view]=collection_detail&tx_portailnumeriques_pi1[id]=peps%3AELB-ULG-BGPHL)> (consulté le 24 juin 2015).
- 8 Portail *numeriques.be Images et histoires des patrimoines numérisés* [en ligne]. <[http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no\\_cache=1&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[view\]=collection\\_detail&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[id\]=peps%3AMAR-MMIL-Objet](http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no_cache=1&tx_portailnumeriques_pi1[view]=collection_detail&tx_portailnumeriques_pi1[id]=peps%3AMAR-MMIL-Objet)> (consulté le 24 juin 2015).

- <sup>9</sup> Portail numeriques.be *Images et histoires des patrimoines numérisés* [en ligne]. <[http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no\\_cache=1&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[view\]=collection\\_detail&tx\\_portailnumeriques\\_pi1\[id\]=peps%3AMAR-MAAN-TO](http://www.numeriques.be/index.php?id=1&no_cache=1&tx_portailnumeriques_pi1[view]=collection_detail&tx_portailnumeriques_pi1[id]=peps%3AMAR-MAAN-TO)> (consulté le 24 juin 2015).
- <sup>10</sup> Facebook.com *Numeriques.be* [en ligne]. <<https://www.facebook.com/numeriques>> (consulté le 24 juin 2015).
- <sup>11</sup> Europeana [en ligne]. <<http://www.europeana.eu>> (consulté le 24 juin 2015).